

MAIRIE de GEAY

17250

.....

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2022- 060

☎ : 05.46.95.61.09 📁 : 05.46.95.32.40

Le Maire de la commune de GEAY,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article L 2213-1 et L 2213-4 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R44 "Signalisation" et R225 "Pouvoirs du Maire",

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 131 et suivants,

Vu la demande formulée le 23 mai 2022 par l'entreprise LAURIERE – 6 rue Gutenberg – 17430 TONNAY-CHARENTE

Vu les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable effectués par LAURIERE pour le compte de EAU 17, il est nécessaire de réglementer la circulation **rue du Soleil Couchant**.

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement l'interdiction de circuler sur cette voie,

ARRETE

Article 1 : La **rue du Soleil Couchant** sera interdite à la circulation le temps des travaux, sauf riverains.

Article 2 : Les travaux se dérouleront du 13 juin 2022 au 31 août 2022.

Article 3 : La déviation réglementaire sera mise en place par l'entreprise LAURIERE – 6 rue Gutenberg – 17430 TONNAY-CHARENTE chargée des travaux, pour permettre l'application de la présente disposition.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

LAURIERE – 6 rue Gutenberg – 17430 TONNAY-CHARENTE

Fait à Geay, le 25 mai 2022

Le Maire,
Jacky MICHAUD

